

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, Lille et les départements. — Trois mois, 3 fr. 50; six mois, 6 fr. 50; un an, 12 fr. 50. Les autres départements et l'étranger le prix en plus. — Agence centrale à Paris, 24, rue Feytaud.

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78. Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX.

L'AMNISTIE AU SÉNAT

UNE SÉANCE NOUVELEMENTE

L'APAISEMENT AU SÉNAT

Paris, 1er juin. Le Sénat accaparait, aujourd'hui, l'attention publique en y parlant de l'Affaire Dreyfus, et, naturellement aussi, de l'apaisement. C'est pourquoi la séance fut des plus orageuses. A un moment même, le vacarme fut tel que le Président put dire, à ses collègues, avec un à-propos d'un goût douteux : « Messieurs, laissez ces meurs à une autre assemblée ».

Le projet, dont la discussion a soulevé cette tempête, n'a pour but, cependant, à en croire ses auteurs, que de rétablir la paix publique ; non pas que ce soit un projet d'amnistie ; il n'est pas assez large ; il ne vise qu'à l'extinction de certaines actions pénales. C'est, en effet, sous ce titre bizarre, que la commission a dissimulé le projet du Gouvernement en faveur des seuls amis du condamné de Rennes.

Le ministre l'avait, lui, qualifié de loi d'amnistie ; c'était une audacieuse usurpation de mot ; car, qui dit amnistie, dit mesure générale de pardon et d'oubli. Or, le projet ne vise qu'une catégorie très spéciale de faits, et ne profitera qu'à un nombre très restreint de privilégiés ; sauf pour ceux qui, pendant trois ans, ont organisé, préparé et entretenu sous prétexte de faire éclater l'innocence d'un traître deux fois condamné par ses pairs, le trouble dont la France souffre encore, il n'y a point d'amnistie.

M. Emile Zola, Joseph Reinach, l'ex-colonel Picquart, l'avocat Leblois, son complice ; tous ceux qui fomentèrent le complot échappèrent à l'action criminelle. Les autres, ceux qui, dans l'exaspération de leur patriotisme, mirent, à la déjouer, toute l'ardeur dont ils étaient capables, resteront en disgrâce, en prison ou en exil !

A ne donner satisfaction qu'à ses seuls amis, le Gouvernement se flattait, sans doute, d'obtenir des plus impatients, de ceux qui veulent, coûte que coûte et toute affaire cessante, la réhabilitation du traître, quelque répit, la trêve de l'Exposition. La séance d'aujourd'hui a dû, sous ce rapport, lui apporter quelques déceptions. Les malheurs de ses soutiens, les Clamageran, les Maxime Lecomte, les Trarieux ont combattu son projet, que dans leur rage dreyfusarde, ils trouvent dangereux et incomplet.

Pour ces forcenés, il ne saurait y avoir d'autre loi d'amnistie que celle qui réhabiliterait Dreyfus, et enverrait le général Mercier à l'île du Diable.

M. Delpech, une des colonnes du Grand-Orient, l'a déclaré expressément. Ce fou furieux a, d'ailleurs, avoué, sans vergogne, qu'il n'était pas pour l'apaisement. Et tout de suite, il l'a prouvé en se révoltant à l'idée qu'on put confondre, dans une même amnistie, le colonel Picquart, (l'honneur de l'armée) et un ancien ministre de la guerre (coupable de forfaiture).

M. Fallières a laissé dire ; bien plus, il a défendu l'orateur contre les protestations indignées de la droite et du centre.

LE PRINCE VIKTOR NAPOLEON

Bruxelles, 1er juin. — Un journal de Bruxelles annonce ce soir le départ prochain du prince Victor-Napoléon. Cette nouvelle est inexacte ; le prince n'a nullement l'intention de se fixer ailleurs.

LE PRINCE VIKTOR NAPOLEON

Bruxelles, 1er juin. — Un journal de Bruxelles annonce ce soir le départ prochain du prince Victor-Napoléon. Cette nouvelle est inexacte ; le prince n'a nullement l'intention de se fixer ailleurs.

LE PROJET D'AMNISTIE devant le Sénat

Paris, 1er juin. — L'annonce du débat sur l'amnistie a amené, au Luxembourg, une émotion énorme. Conscients de leur impopularité, les sénateurs se sont défilés de cette assemblée, et de sévères mesures de police ont été prises.

Dans les couloirs, on se heurte comme aux plus beaux jours de la haute cour à un piquet d'infanterie.

De très bonne heure les tribunes publiques sont comblées. Beaucoup de dames. Dans la tribune des députés, on remarque, au premier rang, flanqué d'un substitut, le procureur général Bernard, qui veut retrouver, sans doute, les émotions de la Haute-Cour.

Les sénateurs se hâtent de prendre leurs places. M. Eugène Guérin va s'entretenir avec le Président. Au banc des ministres, arrivent successivement MM. Monis, Waldeck-Rousseau et le ministre de la guerre, le général André.

M. de Freycinet, passé, à ce moment, dans l'hémicycle. Il serre la main du général André et s'entretenant un moment avec lui. Sont à leur place, MM. le général Mercier, très calme, Trarieux, Tillaye, général Lambert, Baduel, etc., etc.

La droite est au complet, une certaine animation règne dans la salle.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 15. M. le Président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'extinction de certaines sanctions pénales.

M. Eugène Guérin, rapporteur. — D'accord avec le gouvernement, je demande l'urgence.

M. Clamageran, président de la commission. — Je ne veux point passionner le débat ; je veux seulement renouveler ici la protestation que j'ai formulée devant la commission. Si je repousse le projet du gouvernement, ce n'est pas que je compas parus ses auteurs, mais que, au contraire, de son attitude qui lui a valu les attaques des ennemis de la République (murmures au centre), et je souhaite ardemment son maintien.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'extinction de certaines sanctions pénales.

M. Eugène Guérin, rapporteur. — D'accord avec le gouvernement, je demande l'urgence.

M. Clamageran, président de la commission. — Je ne veux point passionner le débat ; je veux seulement renouveler ici la protestation que j'ai formulée devant la commission. Si je repousse le projet du gouvernement, ce n'est pas que je compas parus ses auteurs, mais que, au contraire, de son attitude qui lui a valu les attaques des ennemis de la République (murmures au centre), et je souhaite ardemment son maintien.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'extinction de certaines sanctions pénales.

M. Eugène Guérin, rapporteur. — D'accord avec le gouvernement, je demande l'urgence.

DISCOURS DE M. RIQUART

M. Riquart. — Jusqu'ici, personne n'a parlé du projet voté par la Chambre, en novembre 1898, et qui n'a pas été rapporté. Depuis lors, deux cabinets sont tombés et nous en avons vu un autre qui ne s'est constitué que pour terminer l'affaire Dreyfus.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

DISCOURS DE M. RIQUART

M. Riquart. — Jusqu'ici, personne n'a parlé du projet voté par la Chambre, en novembre 1898, et qui n'a pas été rapporté. Depuis lors, deux cabinets sont tombés et nous en avons vu un autre qui ne s'est constitué que pour terminer l'affaire Dreyfus.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.

M. le Président. — Vous venez parler de la « Petite République », qui traite Jeanne d'Arc de « catobine », et qui regrette que les Valois aient battu les Anglais.